



COMMUNIQUE DE PRESSE

21 juin 2023

L'acte II du 100% santé doit permettre d'améliorer l'accès à la santé visuelle

Le Syndicat National de l'Optique Mutualiste (Synom) et la Mutualité Française appellent à un réel travail de concertation sur l'acte II du 100% santé. Pour optimiser le dispositif et améliorer l'accès à la santé visuelle, la prévention doit être développée, l'accès à la prescription facilité et les restes à charge subis supprimés.

Des travaux concertés avec un calendrier de travail partagé et une méthodologie transparente incluant l'ensemble des acteurs de la santé visuelle sont nécessaires pour construire l'acte II du 100% santé.

La Mutualité Française et le Synom considèrent aussi qu'il est particulièrement important de rechercher des solutions permettant la prévention et le dépistage des troubles et pathologies et leur prise en charge par un professionnel de la santé visuelle. Dans ce cadre, les deux organisations partagent des pistes de travail :

- **Des travaux sur le reste à charge pour :**
 - Intégrer dans le 100% santé les verres fortes corrections, les prismes, les filtres et les systèmes anti-ptosis
 - Faciliter l'accès aux équipements des patients présentant une indication médicale contraignante les amenant à s'équiper de deux équipements unifocaux plutôt que de verres progressifs
 - Réduire les restes à charge hors 100% santé de ceux qui présentent une pathologie nécessitant le port de lentilles.

- **La prévention et le dépistage en santé visuelle**, en premier lieu auprès des enfants, en organisant l'appui de l'opticien à la médecine scolaire et en proposant des prestations de prévention destinées aux plus petits.

- **L'accès à la prescription et aux soins** via notamment le développement des compétences des opticiens pour une meilleure complémentarité entre ophtalmologistes, orthoptistes et opticiens et l'accès aux actes de santé visuelle indispensables pour les patients dépendants depuis leur domicile.

« Les conditions actuellement en discussion de la prestation d'incitation à la délivrance de la classe A ne permettront pas de modifier les équilibres atteints. Avec cette belle réforme qui concilie accès à des équipements et des prestations de qualité et liberté de choix des patients, ces derniers ont - hors exception - vu disparaître leurs restes à charge subis et, plus important encore, leurs renoncements à des équipements correcteurs pour raisons financières » indique Laurent Eveillard, Président du Synom.

« Pour que l'accès aux équipements du 100 % santé soit garanti à tous et partout, l'acte II de cette réforme doit clarifier les règles de présentation aux patients des équipements sans reste à charge. L'ensemble des acteurs doit y être associé » rappelle Eric Chenut, Président de la Mutualité Française

Contact presse

Mutualité Française

Célia Faure
Celia.faure@mutualite.fr
06 13 55 26 81

SYNOM

Lucie Redonnet – Déléguée générale
Lucie.redonnet@visaudio.fr
06 09 43 54 76

À propos du Synom

Créé en 2008, le Synom est le Syndicat national de l'Optique mutualiste. Le Synom représente les opticiens exerçant en magasins mutualistes, regroupés au sein du réseau Ecouter Voir, 4e acteur en France. Le Synom est signataire du protocole d'accord de juin 2018 à l'origine du 100% Santé en optique.

À propos de la Mutualité Française

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, la Mutualité Française, présidée par Eric Chenut, représente près de 500 mutuelles.

Nées de la volonté de femmes et d'hommes de se protéger solidairement des aléas de la vie, les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif. Elles sont présidées par des militants mutualistes élus. Elles agissent pour la protection sociale de 35 millions de Français et promeuvent le droit de tous à la pleine santé en intervenant en complémentarité et en partenariat avec la Sécurité Sociale et en contribuant au service public de santé.

Les mutuelles, groupes et unions proposent des solutions dans trois domaines d'activités : complémentaire santé, prévoyance-dépendance et épargne-retraite. Avec plus de 2900 services de soins et d'accompagnement mutualistes, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1er acteur privé de prévention en santé par les actions déployées sur l'ensemble du territoire.

Au quotidien, les membres de la Mutualité Française déclinent autour de trois territoires d'engagement - proximité, participation et innovation - sa raison d'être : "Se protéger mutuellement aujourd'hui pour, ensemble, construire les solidarités de demain".